



**MERCURY**  
**GO BOLDLY.™**

8M0233887

1024

fra



**Informations sur la garantie  
EMOA et CEI**

EMOA et CEI

© 2024 Mercury Marine



## À propos de ce manuel

Votre produit peut être couvert par plusieurs polices de garantie différentes. Ce manuel présente chacune de ces polices de garantie et identifie l'applicabilité de chacune d'elle aux différents produits Mercury. Chaque police est décrite dans une section séparée.

1. **Couverture de la garantie – à lire en premier lieu**: Contient des renseignements et des tableaux relatifs à l'enregistrement de la garantie permettant d'identifier quelle garantie s'applique à quel produit et les conditions de cette garantie. Cette section définit également ce que sont les applications de cycle d'utilisation diesel dans le cadre de la garantie.
2. **Garantie limitée Mercury Marine** : Définit les conditions de la garantie limitée Mercury Marine (également appelée « Garantie »). Les termes sont indiqués dans la section **À lire en premier**. Cette section explique également comment transférer la couverture de garantie.
3. **Programme de garantie prolongée de cinq (5) ans** : Définit les conditions de la garantie limitée prolongée de 5 ans de Mercury Marine. Cette section explique également comment transférer la couverture de garantie prolongée.
4. **Garantie limitée contre la corrosion**: Définit les conditions de la garantie de protection contre la corrosion. Les conditions sont répertoriées dans la **section À lire en premier lieu**.

Conserver ce manuel pour référence ultérieure.

## Informations relatives au droit d'auteur et aux marques de commerce

© MERCURY MARINE. Tous droits réservés. Aucune de ces pages ne peut être reproduite, en tout ou partie, sans autorisation.

Alpha, Avator, Axius, Bravo One, Bravo Two, Bravo Three, Circle M avec Waves Logo, GO BOLDLY, K-planes, Mariner, MerCathode, MerCruiser, Mercury, Mercury avec Waves Logo, Mercury Marine, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mercury Racing, MotorGuide, OptiMax, Pro XS, Quicksilver, SeaCore, Skyhook, SmartCraft, Sport-Jet, Verado, VesselView, Zero Effort, Zeus, #1 On the Water et We're Driven to Win sont des marques déposées de Brunswick Corporation. Mercury Product Protection est une marque de service déposée de Brunswick Corporation. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



---

## 1. Couverture de la garantie—À lire en premier

---

Présentation de la couverture de la garantie.....	1
Tableaux des garanties et enregistrement.....	2
Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel .....	12

---

## 2. Garantie limitée Mercury Marine

---

Garantie limitée Mercury Marine.....	15
Transfert de garantie.....	17
Conditions générales supplémentaires de la garantie limitée Mercury Marine pour le hors-bord V12, l'embase en nacelle Zeus et les produits Mercury Diesel 3.0L et 6.7L.....	18

---

## 3. Garantie prolongée de 5 ans

---

Garantie prolongée de 5 ans .....	19
-----------------------------------	----

---

## 4. Garantie limitée contre la corrosion

---

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement).....	21
--	----

---

## Déclarations de conformité hors-bord Mercury - RCD 2013/53/EU

---

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	23
Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	24
Moteur hors-bord – 30/35/40/50/60 FourStroke (RCD 2013/53/EU).....	26
Hors-bord – Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	28
Hors-bord - Mercury Racing (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur).....	30

---

## Déclarations de conformité hors-bord Mercury - Non RCD

---

Déclarations de conformité.....	33
Hors-bord - commercial 2 temps, non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.....	33
Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance .....	35

---

## Déclarations de conformité MerCruiser essence - RCD 2013/53/EU

---

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	37
MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	38
Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	40
Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016).....	42

---

---

## Déclarations de conformité Mercury Diesel – RCD 2013/53/EU

---

Déclarations de conformité - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.....	45
Diesel En-bord - 2,0 L, 3,0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance).....	46
Diesel Semi-hors-bord - 2,0 L, 3,0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur).....	48
Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	50
Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	52
Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	54
Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	56

---

## Déclarations de conformité moteurs hors-bord électriques Mercury

---

Hors-bord électrique Avator 7.5e.....	59
Moteurs hors-bord électriques Avator™ 20e/35e.....	60
Moteurs hors-bord électriques Avator™ 75e/110e.....	62
Batteries au lithium-ion de 1 kWh, 2,3 kWh.....	63
Batterie lithium-ion.....	65
Batterie lithium-ion.....	66
Batterie lithium-ion.....	67
Chargeurs de batterie au lithium-ion.....	67
Chargeurs de batterie Avator™.....	70

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

## Présentation de la couverture de la garantie

**IMPORTANT : La garantie limitée Mercury Marine (la « Garantie ») est une garantie d'usine qui n'affecte aucun de vos droits statutaires à la garantie légale (le cas échéant dans votre pays). Veuillez noter que le non-respect (en temps voulu) de toute instruction d'utilisation et d'entretien décrite dans le manuel d'utilisation et d'entretien peut entraîner l'annulation totale ou partielle de la Garantie et/ou de la garantie légale (le cas échéant).**

### Garantie usine limitée

En tant que fabricant de produits marins de classe mondiale, Mercury Marine sait qu'une grande partie de son succès repose sur la satisfaction du client. Tous les moteurs hors-bord, moteurs de type sterndrive ou moteurs inboard Mercury neufs bénéficient d'une excellente garantie limitée d'usine. Les conditions de la garantie limitée d'usine varient selon le produit. Consultez les **Tableaux des garanties** pour connaître les conditions pour votre produit.

La garantie limitée d'usine standard est présentée en détail dans le document intitulé **Garantie limitée Mercury Marine**.

**IMPORTANT : Chaque moteur Mercury Marine est mis en marche et soumis à des essais avant d'être livré afin d'assurer que chaque produit est prêt à l'emploi. Certains produits sont testés en environnement contrôlé, en étant en marche pendant 10 heures au maximum, à des fins de vérification et d'établissement d'un dossier de conformité avec la réglementation et les normes en vigueur. Tous les produits Mercury Marine vendus neufs sont couverts par la garantie limitée Mercury Marine applicable, que le moteur ait fait ou non l'objet de l'un des programmes de test décrits plus haut.**

### Garantie d'usine limitée prolongée de 5 ans

Certains produits Mercury Marine peuvent bénéficier d'une prolongation de la garantie d'usine limitée jusqu'à 5 ans. Pour plus de détails, voir la section **Garantie prolongée de 5 ans**.

### Garantie limitée contre la corrosion

Les moteurs hors-bord Mercury, les moteurs inboard, sterndrive MerCruiser et les moteurs inboard TowSport bénéficient tous d'une protection limitée standard de trois ans contre la corrosion. Les moteurs sterndrive MerCruiser SeaCore bénéficient de base d'une protection limitée de quatre ans contre la corrosion. Le moteur est ainsi protégé, même dans les environnements marins les plus rigoureux.

Pour des informations complémentaires, voir document **Garantie limitée contre la corrosion**.

### Garantie limitée des composants liés aux émissions

La plupart des produits achetés aux États-Unis à des fins de plaisance bénéficient de la Garantie limitée de l'EPA contre les émissions ; consulter **Garantie américaine du système de contrôle des émissions**. Les produits achetés pour une utilisation dans l'État de Californie peuvent bénéficier d'une protection au titre de la **Garantie limitée relative aux émissions de l'État de Californie**.

### Garantie d'usine

La couverture de la Garantie est une garantie d'usine. Votre concessionnaire travaille directement avec nous par l'intermédiaire de notre concessionnaire ou distributeur local. Cela simplifie le processus de réclamation au titre de la garantie et accélère le retour aux activités de plaisance.

### Couverture non décroissante

La couverture de la Garantie est non décroissante. La couverture au dernier jour de la Garantie est la même qu'à son premier jour ; en d'autres termes, la couverture ne décroît pas en fonction de l'âge du moteur ou du nombre d'heures de service du moteur.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

## Couverture de la garantie en sus de celle du moteur

Cette couverture peut également s'étendre aux commandes et aux éléments de montage du bateau. Si le constructeur a utilisé des pièces Mercury Precision Parts d'origine lors de l'installation du moteur sur le bateau, la couverture de Garantie de ces composants de montage correspond désormais à la Garantie totale du moteur. Cela signifie la possibilité de deux ans de garantie supplémentaires sur les commandes et les éléments de montage.

## Tableaux des garanties et enregistrement

Utilisez les tableaux de garantie suivants pour déterminer :

1. Les déclarations de Garantie qui s'appliquent au produit possédé ;
2. La durée de couverture de la Garantie pour le produit possédé

## Enregistrement de la garantie – EMOA (Europe, Moyen-Orient et Asie) et CEI (Confédération des États indépendants)

Hors de l'EMOA (Europe, Moyen-Orient et Asie) et de la CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.

1. Vous pouvez changer votre adresse auprès de Mercury Marine à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la Garantie, en appelant ou en envoyant votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro de série du moteur à votre concessionnaire ou distributeur Mercury Marine agréé, qui transmettra la demande à son représentant Mercury.
2. La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible sur [www.brunswick.com/privacy-policy/](http://www.brunswick.com/privacy-policy/).

**REMARQUE :** Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout concessionnaire de produits maritimes vendus dans la zone EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et la CEI (Confédération des États indépendants), dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Boat Safety Act (Loi fédérale américaine sur la sécurité des embarcations) et/ou de toute loi applicable.

3. Pour être couvert par la Garantie, le produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le concessionnaire doit remplir la fiche d'enregistrement de la Garantie et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par Extranet, e-mail ou courrier postal. Dès réception de cette fiche, Mercury Marine validera l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

## Tableaux des garanties

Les colonnes et abréviations dans les tableaux suivants sont les suivantes :







- **Produit** - Type de produit spécifique. Si votre produit ne figure pas dans ces tableaux, contactez votre concessionnaire agréé Mercury ou consultez le site [www.mercurymarine.com](http://www.mercurymarine.com) pour connaître le type et la durée de couverture applicables.
- **Ltée std** – Durée de la garantie limitée d'usine standard du Produit si acheté dans cette région. Voir **Garantie limitée Mercury Marine**.
- **Corrosion** - La plupart des produits de plaisance sont garantis contre la corrosion pendant trois ans (quatre ans pour un produit SeaCore). Voir la **Garantie limitée contre la corrosion**.
- **U. comm** – Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie pour des applications commerciales légères. De telles applications sont d'ordinaire soumises à un plafond d'années ou d'heures d'utilisation, selon la première des deux échéances. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.
- **U. pub.** – Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie s'ils sont achetés pour une utilisation par un organisme public.
- **HO** - Haute performance. Utilisez le produit à des fins de plaisance et récréatives uniquement.
- **LDC** - Usage commercial non intensif. Toute utilisation du produit qui génère un revenu, même si le produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.
- **Racing** – Type de produit de course spécifique.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

- **Logo Garantie 5 ans** – Produits spécifiques admissibles à la garantie limitée prolongée de 5 ans de Mercury Marine. Reportez-vous au programme de garantie prolongée de cinq (5) ans
- **Logo MPP** – Produits spécifiques admissibles à la protection des produits Mercury. Contactez votre concessionnaire agréé Mercury pour obtenir plus de détails.

**IMPORTANT : Les tableaux suivants indiquent quelle garantie s'applique à votre produit et la durée de la couverture de cette garantie. Pour éviter tout doute, les Tableaux de garantie ne portent en aucune manière atteinte à vos droits statutaires à la garantie légale (le cas échéant).**

Tableaux de garantie applicables à l'Europe (UE) et à la Communauté des États indépendants (CEI) (juillet 2024)

Hors-bord (UE + CEI)				
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm et Gouv*	Programme de garantie
2 temps, Jet 2 temps (3,5 CV-60 CV)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke (2,5 – 150 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke SeaPro (15 – 350 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures	–
FourStroke SeaPro (500 CV)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 h	–
OptiMax (Pro XS compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
OptiMax Diesel et JP5	N/D	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke V6 (175-200-225 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke V8 (200-300 ch)				
Verado V8 (250-300 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
Verado V10 (350-400 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
Verado V12 (600 ch)				
Verado L6 jusqu'à 400 ch (Pro compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Unités de propulsion à moteur électrique Mercury (UE + CEI)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Modèles Avator	3 ans	3 ans	1 an/500 heures
Batteries et systèmes de charge de batteries Avator	2 ans	Aucun	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>MerCruiser Standard (UE + CEI)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Essence ordinaire, essence sports nautiques	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Diesel - Grande vitesse (UE + CEI)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/270/320/350 CV	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 150/230/260 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2L - 335/370 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures
Mercury Diesel 3,0 L V6 - 150/230/270 ch <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>2</sup> : 1 an/ 1 000 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 230/260 CV et TDI 4.2L - 370 CV

1 an / 1 500 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 150 CV, 230 CV (à 3 500 tr/min) et TDI 4.2L - 335 CV

<b>Diesel - Gamme intermédiaire (UE + CEI)</b>				
<b>Produit</b>	<b>Capacité nominale</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Gouv*</b>
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 h
Zeus Pod 3000	-	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 260/280 CV <sup>3,4</sup>	-	N/D	1 an	1 an/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 200/230 CV <sup>3,4</sup>	-	N/D	1 an	1 an/2000 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 135/150/180 CV <sup>3,4</sup>	-	N/D	1 an	1 an/3000 h






\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>3</sup> : Outre la Garantie standard, les composants principaux bénéficient d'une extension de garantie de 2 ans, jusqu'à 3 500 heures (à la fin des tableaux)

Remarque<sup>4</sup> : Usage commercial uniquement

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

<b>Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (UE + CEI)</b>					
<b>Produit</b>	<b>Applications de plaisance</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Applications de compétition</b>	<b>Appli. Comm*</b>	<b>Programme de garantie</b>
150R et 200R 3,4 L V6	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
250R et 300R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado L6 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V10 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V8 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	-
500R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	

\* Selon l'événement qui se produit en premier






<b>Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (UE + CEI)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Applications de plaisance</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Applications de compétition</b>
HP520, HP540, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP700 SCi, QC4V 860, HP1100, HP1350, HP1550	2 ans	N/D	N/D

**IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.**

Produits non courants : Un produit ayant été fabriqué il y a plus de 6 ans n'est plus couvert par la Garantie.  
En cas de doute : aucune disposition de ce tableau de garantie n'affecte vos droits légaux en tant que consommateur en vertu de la législation locale, le cas échéant.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Tableaux de garantie applicables au Moyen-Orient et à l’Afrique (hors Afrique du Sud) (juillet 2024)

<b>Hors-bord (MO + A)</b>				
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm et Gouv*</b>	<b>Programme de garantie</b>
2 temps, Jet 2 temps (3,5 CV-60 CV)	1 an	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke (2,5 – 150 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke SeaPro (15 – 350 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures	–
FourStroke SeaPro (500 CV)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures	–
OptiMax (Pro XS compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
OptiMax Diesel et JP5	N/D	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke V6 (175-200-225 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke V8 (200-300 ch)				
Verado V10 (350-400 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
Verado V12 (600 ch)				
Verado L6 jusqu’à 400 ch (Pro compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Unités de propulsion à moteur électrique Mercury (MO + A)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Avator	3 ans	3 ans	1 an/500 heures
Batteries et systèmes de charge de batteries Avator	2 ans	Aucun	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

<b>MerCruiser Standard (MO + A)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Essence ordinaire, essence sports nautiques	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 ans	3 ans	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Diesel - Grande vitesse (MO + A)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/ 270/320/350 CV	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 150/230/260 CV <sup>2</sup>	1 an	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2L - 335/370 CV <sup>2</sup>	1 an	3 ans	1 an/1 000 heures
Mercury Diesel 3.0L V6 - 150/230/270 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>2</sup> : 1 an/ 1 000 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 230/260 CV et TDI 4.2L - 370 CV

1 an/1 500 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 150 CV, 230 CV (à 3 500 tr/min) et TDI 4.2L - 335 CV

<b>Diesel - Gamme intermédiaire (MO + A)</b>				
<b>Produit</b>	<b>Capacité nominale</b>	<b>Std Ltd</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Gouv*</b>
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Zeus Pod 3000	–	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 260/280 CV 3,4	–	N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 200/230 CV 3,4	–	N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 135/150/180 CV <sup>3,4</sup>	–	N/D	1 an	1 an/3 000 h






\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>3</sup> : Outre la Garantie standard, les composants principaux bénéficient d'une extension de garantie de 2 ans, jusqu'à 3 500 heures (à la fin des tableaux)

Remarque<sup>4</sup> : Usage commercial uniquement

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Hors-bord haute performance Mercury – (ME + A)					
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Appl. Comm*	Programme de garantie
150R et 200R 3,4 L V6	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
250R et 300R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado L6 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V10 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V8 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
500R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	

\* Selon l'événement qui se produit en premier

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (MO + A)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	N/D	N/D

Transmissions en Z haute performance Racing Mercury - EMOA (MO + A)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	N/D	N/D

**IMPORTANT :** Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.







Produits non courants : Un produit ayant été fabriqué il y a plus de 6 ans n'est plus couvert par la Garantie.

REMARQUE : Consultez toujours la version la plus récente du manuel de garantie EMOA + CEI disponible sur le centre de téléchargement.

En cas de doute : aucune disposition de ce tableau de garantie n'affecte vos droits légaux en tant que consommateur en vertu de la législation locale, le cas échéant.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Tableaux de garantie applicables à l'Afrique du Sud [AS] (juillet 2024)

<b>Hors-bord (AS)</b>				
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm et Gouv*</b>	<b>Programme de garantie</b>
2 temps, Jet 2 temps (3,5 CV-60 CV)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke (2,5 – 150 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke SeaPro (15–350 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures	–
FourStroke SeaPro (500 CV)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
OptiMax (Pro XS compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
OptiMax Diesel et JP5	N/D	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	–
FourStroke V6 (175-200-225 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
FourStroke V8 (200-300 ch)				
Verado V8 (250-300 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
Verado V10 (350-400 ch)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	
Verado V12 (600 ch)				
Verado L6 jusqu'à 400 ch (Pro compris)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures	

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Unités de propulsion à moteur électrique Mercury (AS)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Avator	3 ans	3 ans	1 an/500 heures
Batteries et systèmes de charge de batteries Avator	2 ans	Aucun	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

<b>MerCruiser Standard (AS)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Essence ordinaire, essence sports nautiques	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

<b>Diesel - Grande vitesse (AS)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Garantie limitée standard</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Comm Gouv*</b>
Mercury Diesel Mercury 115/130/150/170/220/270/320/350 CV	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 150/230/260 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2L - 335/370 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures
Mercury Diesel 3.0L V6 - 150/230/270 CV <sup>2</sup>	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>2</sup> : 1 an/ 1 000 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 230/260 CV et TDI 4.2L - 370 CV

1 an/1 500 h Usage commercial pour TDI 3.0L - 150 CV, 230 CV (à 3 500 tr/min) et TDI 4.2L - 335 CV

<b>Diesel - Gamme Intermédiaire (AS)</b>				
<b>Produit</b>	<b>Capacité nominale</b>	<b>Std Ltd</b>	<b>Corrosion</b>	<b>Gouv*</b>
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - EFI 480/500/550 CV	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Zeus Pod 3000	–	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 260/280 CV 3,4	–	N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 200/230 CV 3,4	–	N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6.7L - Mechanical 135/150/180 CV 3,4	–	N/D	1 an	1 an/3 000 h






\* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque<sup>3</sup> : Outre la Garantie standard, les composants principaux bénéficient d'une extension de garantie de 2 ans, jusqu'à 3500 heures (à la fin des tableaux).

Remarque<sup>4</sup> : Usage commercial uniquement

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Hors-bord haute performance Mercury – (AS)					
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Appl. Comm*	Programme de garantie
150R et 200R 3,4 L V6	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
250R et 300R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
L6 Verado 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V10 400R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
Verado V8 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	
500R 4,6 L V8	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures	

\* Selon l'événement qui se produit en premier

Directive sur la navigation de plaisance (RCD) pour les moteurs haute performance de type sterndrive Mercury (Plaisance) – (AS)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	N/D	N/D

Moteurs sterndrive Mercury haute performance (Racing) - (AS)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	N/D	N/D

**IMPORTANT :** Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

Produits non courants : Un produit ayant été fabriqué il y a plus de 6 ans n'est plus couvert par la Garantie.

En cas de doute : aucune disposition de ce tableau de garantie n'affecte vos droits légaux en tant que consommateur en vertu de la législation locale, le cas échéant.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

## Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel

### Hautes performances (plaisance)

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6	3 500 tr/min	3 100 tr/min	500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
4.2L I6	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8	4 200 tr/min	3 800 tr/min	500/an

Cette classification s'applique aux applications de plaisance (non commerciales).

L'utilisation du produit en dehors des spécifications relatives à l'usage de plaisance annulera la Garantie et/ou la garantie légale (le cas échéant).

### Classification d'utilisation commerciale légère

Une classification d'utilisation commerciale légère s'applique aux applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4 (220 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6 (150 ch)	3 000 tr/min	2 600 tr/min	1 500/an
3.0L V6 (230 ch)	3 500 tr/min	3 100 tr/min	1 500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
3.0L V6 (260 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
4.2L I6 (270, 320, 350 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8 (335 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 500/an
4.2L V8 (370 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 000/an

Par usage commercial, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du produit pendant toute partie de la durée de la Garantie, même si le produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

L'utilisation du produit en dehors des spécifications relatives à l'usage commercial léger annulera la Garantie et/ou la garantie légale (le cas échéant).

# 1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Notes :

## 2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

### Garantie limitée Mercury Marine

**IMPORTANT : Cette garantie limitée d'usine s'applique aux nouveaux moteurs hors-bord Mercury, MerCruiser, Mercury Diesel et aux produits Mercury Racing à des fins de plaisance achetés dans les zones EMOA et CEI. Les conditions générales peuvent varier. Votre concessionnaire agréé Mercury doit vous fournir les conditions générales au moment de l'achat du produit Mercury.**

### Couverture de la garantie

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

### Durée de la garantie

Cette Garantie fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution de prestations de service aux termes de cette Garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de Garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du Produit. La période de Garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

### Utilisation commerciale

Les acheteurs qui ont une utilisation commerciale de ce Produit bénéficient d'une Garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, selon la première échéance. « Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la Garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

### Conditions régissant l'application de la couverture de garantie

Ne peuvent bénéficier de cette Garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la Garantie, le Produit doit avoir été correctement enregistré par le concessionnaire agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à une utilisation commerciale (à moins que le réenregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la Garantie, à sa seule discrétion.

Veillez noter que le non-respect (en temps voulu) de toute instruction d'utilisation et d'entretien décrite dans le manuel d'utilisation et d'entretien peut entraîner l'annulation totale ou partielle de la Garantie et/ou de la garantie légale (le cas échéant).

Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de Garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

## 2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

### Responsabilité de Mercury

En vertu des termes de cette Garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

### Application de la garantie

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour toute prestation de service au titre de la Garantie. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du Produit, à un concessionnaire autorisé par Mercury à réparer ledit Produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre le Produit au concessionnaire, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la Garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport et/ou de déplacement y afférents. Si la prestation de service fournie n'est pas couverte par cette Garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cette prestation de service. L'acheteur ne doit pas envoyer le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury, sauf si Mercury le lui demande. Pour bénéficier de la Garantie, le propriétaire doit présenter au concessionnaire une preuve attestant que le Produit a été enregistré à son nom.

### Exclusions de garantie

Cette Garantie ne couvre pas :

- Articles relevant de l'entretien périodique, de mises au point ou de réglages
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- Turbines ou chemises de pompe à jet
- Paliers de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect

Cette Garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- une utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- L'utilisation du produit d'une manière non conforme à l'utilisation recommandée et à la section du cycle opératoire (voir le manuel d'utilisation et d'entretien)
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- Utilisation avec des carburants, des huiles ou des lubrifiants non adaptés à l'utilisation du produit (reportez-vous au manuel d'utilisation et d'entretien)
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Pénétration d'eau dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement
- Déficit d'eau de refroidissement dû à un blocage du circuit de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière
- Navigation avec une position d'embase/moteur trop relevée

## 2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du Produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, même par un propriétaire antérieur, annule la Garantie.

Cette Garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette Garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les concessionnaires agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente Garantie. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

### EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

**LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, MAIS VOUS POUVEZ JOUIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN PAYS À L'AUTRE. POUR ÉVITER TOUT DOUTE, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE PORTE EN AUCUNE MANIÈRE ATTEINTE À VOS DROITS STATUTAIRES À LA GARANTIE LÉGALE (LE CAS ÉCHÉANT).**

---

### Transfert de garantie

#### EMOA (Europe, Moyen-Orient et Asie) et CEI (Confédération des États indépendants)

La Garantie peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la Garantie. La Garantie ne peut être transférée vers des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien le plus proche. L'adresse se trouve facilement grâce au localisateur de revendeurs de notre site Web.

Pour transférer la Garantie au propriétaire suivant, envoyez une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur à votre distributeur ou concessionnaire agréé Mercury, qui transmettra la demande à son représentant Mercury.

Lors du transfert de la Garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

#### Hors EMOA et CEI

Pour les produits achetés hors EMOA et CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

## 2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

### Conditions générales supplémentaires de la garantie limitée Mercury Marine pour le hors-bord V12, l'embase en nacelle Zeus et les produits Mercury Diesel 3.0L et 6.7L

#### Couverture de la garantie

La garantie limitée Mercury Marine pour le hors-bord V12, les embases en nacelle Zeus et les produits Mercury Diesel 3.0L et 6.7L couvre les dépenses raisonnables et habituelles liées à une réparation sous garantie, y compris les pièces, la main-d'œuvre et le transport. Cependant, le centre de réparation agréé Mercury Marine doit obtenir une autorisation préalable de la part du service technique de Mercury Marine avant d'entreprendre une réparation sous garantie. Dans le cas où la réparation sous garantie ne pourrait pas être réalisée au centre de réparation agréé, le temps de déplacement admis pour une utilisation commerciale ou pour la plaisance est limitée à 250 miles et à 5 heures par événement sous garantie. Le centre de réparation agréé doit obtenir une autorisation préalable de la part du service technique de Mercury Marine avant de procéder à tout déplacement.

#### Garantie limitée prolongée sur les composants majeurs

La garantie limitée prolongée pour les composants majeurs commence au moment où la garantie limitée de trois ans de Mercury Marine pour la plaisance expire. Pour 24 mois ou 1 000 heures d'utilisation supplémentaires, selon la première échéance, la garantie limitée prolongée pour les composants majeurs englobe les pannes assurables des éléments suivants :

<b>Les composants du Zeus Pod Drive</b>	<b>Les composants du moteur diesel 3,0L et 6,7L</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Moulage du carter d'embase Marine</li><li>• Moulage du carter d'embase drop-box Marine</li><li>• Moulage du carter de servomoteur de direction</li><li>• Moulage de section intermédiaire d'embase</li><li>• Bagues de serrage</li><li>• Arbre moteur (joints de cardan non inclus)</li></ul> <p><b>Domage par impact en-dessous de la ligne de flottaison exclu de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Moulage du carter d'embase inférieur</li><li>• Moulage de la dérive</li><li>• Moulage du palier</li><li>• Arbre intermédiaire</li><li>• Talon de quille</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moulage du boîtier des équipements nautiques</li><li>• Moulage du bloc-cylindres</li><li>• Moulage de la culasse</li><li>• Arbre à cames forgé</li><li>• Vilebrequin forgé</li><li>• Bielle forgée</li><li>• Boîtier de volant</li><li>• Carter d'engrenage de synchronisation</li><li>• Pignons de synchronisation</li></ul>
<p><i>*Pour être couvert, l'arbre de transmission doit avoir été fourni à l'origine au fabricant de bateau par Mercury Marine.</i></p>	

# 3. GARANTIE PROLONGÉE DE 5 ANS

## Garantie prolongée de 5 ans

### Garantie prolongée

Pour tous les produits identifiés comme admissibles au programme de garantie prolongée de 5 ans (voir les **Tableaux des garanties**), les clients ayant acheté le produit au détail auront la possibilité de prolonger la **garantie limitée Mercury Marine** du produit admissible jusqu'à 5 ans.

À l'expiration de la garantie limitée du produit, la garantie est automatiquement prolongée d'une année supplémentaire, et jusqu'à cinq ans au total, à condition que les conditions ci-dessous soient remplies.

Toute portion de la Garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur dans le cadre d'un réenregistrement correct du Produit.

### Conditions à respecter pour obtenir la garantie prolongée

Les clients qui ont acheté le produit au détail peuvent avoir droit à la Garantie prolongée à condition d'avoir acheté et enregistré le Produit auprès d'un concessionnaire agréé Mercury Marine, et que le processus d'inspection avant livraison spécifié par Mercury Marine a été conclu et documenté au moment de la livraison du Produit. L'entretien du moteur doit être effectué par un concessionnaire agréé conformément au calendrier d'entretien figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien et au moins une fois par an avant la date anniversaire de l'enregistrement afin d'obtenir une prolongation de la Garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute prolongation de la Garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

Le non-respect (en temps voulu) de toute instruction d'utilisation et d'entretien décrite dans le manuel d'utilisation et d'entretien peut entraîner l'annulation totale ou partielle de la Garantie prolongée.

### Couverture de la garantie

La Garantie prolongée est une garantie d'usine qui offre la même couverture de garantie complète que la **Garantie limitée Mercury Marine** (y compris la main-d'œuvre) pour les défaillances de Produit causées par des vices de matériau ou de main-d'œuvre. La Garantie prolongée de cinq (5) ans permet de réparer le moteur en réparant ou en remplaçant des pièces présentant un vice de fabrication ou de main-d'œuvre avéré pendant la période de la Garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la Garantie sera considérée comme partie intégrante du Produit d'origine et toute Garantie sur une pièce de ce type prendra fin en même temps que la Garantie d'origine du Produit.

Les exclusions indiquées dans la politique de **garantie limitée Mercury Marine** s'appliquent à la garantie prolongée.

### 3. GARANTIE PROLONGÉE DE 5 ANS

Notes :

## 4. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

### Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement)

La corrosion peut se produire naturellement au fil du temps dans certains environnements et ce phénomène est considéré comme faisant partie intégrante de l'usure normale du Produit Mercury Marine. En tant que fabricant de produits marins de classe mondiale, Mercury Marine offre néanmoins à tous les utilisateurs plaisanciers une protection de leur Produit contre la corrosion dans les limites et dans les conditions décrites ci-dessous.

#### Couverture de la garantie

Mercury Marine garantit que chaque produit de plaisance neuf ne sera pas rendu inopérable en conséquence directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

#### Durée de la garantie

Cette Garantie limitée contre la corrosion fournit une couverture pour la période indiquée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. La réparation et le remplacement des pièces et l'exécution de prestations de service couverts par cette Garantie limitée contre la corrosion ne prorogent nullement la durée de cette Garantie au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute partie de la Garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (utilisation non commerciale) sous réserve d'un réenregistrement correct du Produit.

#### Résiliation de la couverture

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

#### Conditions régissant l'application de la garantie Couverture de la garantie

Ne peuvent bénéficier de cette Garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la Garantie, le Produit doit avoir été correctement enregistré par le concessionnaire agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (à savoir, sans y être limité, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la Garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de Garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

#### Responsabilité de Mercury

En vertu des termes de cette Garantie limitée contre la corrosion, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

## 4. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

### Application de la garantie

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du Produit, à un concessionnaire autorisé par Mercury à réparer ledit Produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le Produit au concessionnaire, il doit en avertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la Garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport et/ou de déplacement y afférents. Si la prestation de service fournie n'est pas couverte par cette Garantie limitée contre la corrosion, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cette prestation de service. L'acheteur ne doit pas envoyer le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury, sauf si Mercury le lui demande. Pour bénéficier de la Garantie, le propriétaire doit présenter au concessionnaire une preuve attestant que le Produit a été enregistré à son nom.

### Exclusions de garantie

Cette Garantie limitée contre la corrosion ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- Les produits vendus avec une garantie produit limitée inférieure à un an
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;

Par usage commercial, on entend toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice du Produit pendant toute partie de la durée de la Garantie, même si le Produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.

#### **EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :**

**LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, MAIS VOUS POUVEZ JOUIR D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER. POUR ÉVITER TOUT DOUTE, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE PORTE EN AUCUNE MANIÈRE ATTEINTE À VOS DROITS STATUTAIRES À LA GARANTIE LÉGALE (LE CAS ÉCHÉANT).**

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

## Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine		
<b>Adresse :</b> Shimodaira 4495-9		
<b>Ville :</b> Komagane-City, Nagano	<b>Code postal :</b> 399-4101	<b>Pays :</b> Japon

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b>	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence <input checked="" type="checkbox"/> GPL	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
2,5 CV, 3,5 CV 0.086L carb. 4 temps	1R000000	RCDH000000C
4 CV, 5 CV, 5 CV LP, 6 CV 0.123L carb. 4 temps	1R000000	RCDH000000C
8 CV, 9,9 CV 0.209L carb. 4 temps	1R000000	RCDH000000C
8 ch, 9,9 ch 0,209 L EFI à 4 temps (nouveau)	1R000000	RCDH000000C
9,9 CV, 10 CV, 15 CV, 20 CV 0.333L EFI 4 temps	1R000000	RCDH000000C
25 ch, 30 ch 0,5 L EFI à 4 temps (nouveau)	1R000000	RCDH000000C
25 CV, 30 CV 0.526L EFI 4 temps	1R000000	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés sont conformes à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

1er juillet 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

## Moteur hors-bord – 30/35/40/50/60 FourStroke (RCD 2013/53/EU)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Mercury Marine Technology Suzhou Co., Ltd.		
<b>Adresse :</b> No. 200 Suhong Middle Road, Suzhou Industrial Park		
<b>Ville :</b> Suzhou	<b>Code postal :</b> 215021	<b>Pays :</b> Chine

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b>	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
30 CV, 40 CV 3 cylindres EFI	1C300000	RCDH000000C
40 CV 3 cylindres, à carburation	1C300000	RCDH000000C
30 ch, 35 ch Jet, 40 ch, 40 ch SeaPro, 40 ch Jet, 50 ch, 60 ch, 60 ch SeaPro 4 cylindres EFI	1C300000	RCDH000000C
60 CV Race 4 cylindres EFI	1C300000	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés sont conformes à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

1er juillet 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Hors-bord – Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Mercury Marine		
<b>Adresse :</b> W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
<b>Ville :</b> Fond du Lac, WI	<b>Code postal :</b> 54936-1939	<b>Pays :</b> États-Unis

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b>	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir des numéros de série	Certificat Module H
Verado 6 cylindres en ligne : 200, 225, 250, 275, 300, 350, 400 ch, 400R	0P401000 2B000000 3B000000	RCDH000000C
EFI 2,1 L à 4 temps : 65 jet, 75, 75 SeaPro, 80, 80 jet, 90, 90 SeaPro, 100, 115 hp, 115 SeaPro, 115 Pro XS	2B000000 3B000000	RCDH000000C
3,0 L à 4 temps : 105 ch Jet, 150 ch, 150 SeaPro, 150 Pro XS	0P401000 2B000000 3B000000	RCDH000000C
V6 de 3,4 L à 4 temps : 150R, 175 ch, 175 Pro XS, 200 ch, 200R, 200 SeaPro, 225 ch	2B000000 3B000000	RCDH000000C
V8 de 4,6 L à 4 temps : 200 Pro XS, 225 SeaPro, 225 Pro XS, 250 ch, 250 SeaPro, 250 Pro XS, 250 AMS, 250R, 300 ch, 300 SeaPro, 300 Pro XS, 300 AMS, 300R, 300R AMS	2B000000 3B000000	RCDH000000C
5,7 L à 4 temps : 350 ch, 400 ch, 400R	3B000000	RCDH000000C
7,6 L à 4 temps : SeaPro 500 ch, Verado 600 ch	3B000000	RCDH000000C

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés sont conformes à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine

**Date et lieu d'émission :**

1er juillet 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Hors-bord - Mercury Racing (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Racing		
Adresse : N7480 County Road UU		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54935	Pays : États-Unis

Nom du représentant autorisé : Brunswick Marine in EMEA LLC		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir des numéros de série	Certificat Module H
3,4 L à 4 temps 150R, 200R	1E000000 3B000000	RCDH000000C
4,6 L suralimenté à 4 temps 450R, 500R	1E000000	RCDH000000C
4,6 L à 4 temps 250R, 300R, 300R AMS	1E000000 3B000000	RCDH000000C
5,7 L à 4 temps 400R	1E000000 3B000000	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés sont conformes à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

1er août 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - RCD 2013/53/EU

Notes :

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - NON RCD

## Déclarations de conformité

Les Déclarations de conformité suivantes s'appliquent aux moteurs portant une marque CE.

### Hors-bord - commercial 2 temps, non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
Fond du Lac, WI 54936-1939, États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain,  
B-4800 Verviers, Belgique

#### Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

#### Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord  
Type de carburant : Essence  
Cycle de combustion : 2 temps

Gamme du moteur	À partir du numéro de série
0.262L - 15 CV	1B000000
0.644L - 40 CV	1B000000
0.967L - 50 CV, 55 CV, 60 CV	1B000000
1.3L - 75 CV, 90 CV	1B000000
3.0L - 225 CV, 250 CV	1B000000

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - NON RCD

La présente déclaration est publiée sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA LLC

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

---

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - NON RCD

## Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance

Fabricant : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC) Mercury Marine  
Shimodaira 4495-9,  
Komagane-City, Nagano, 399-4101, Japon

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain,  
B-4800 Verviers, Belgique

### Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

### Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord  
Type de carburant : Essence  
Cycle de combustion : 2 temps

<b>Gamme du moteur</b>	<b>À partir du numéro de série</b>
0.075L - 2,5 CV, 3,3 CV	1B000000
0.102L - 4 CV, 5 CV	1B000000
0.169L - 6 CV, 8 CV, 9,8 CV, 9,9 CV	0N000000
0.247L - 9,9 CV	0N000000
0.294L - 15 CV, 18 CV	0N000000
0.430L - 25 CV, 30 CV	0N000000
0.697L - 40 CV, 50 CV	0N000000

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ HORS-BORD MERCURY - NON RCD

La présente déclaration est publiée sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA LLC

**Nom/fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023

Mercury Marine, Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Contact pour la réglementation européenne :

Regulations and Product Safety Department (Service de la réglementation et de la sécurité des produits),

Mercury Marine

Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

---

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCRUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

## Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Mercury Marine		
<b>Adresse :</b> W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
<b>Ville :</b> Fond du Lac, WI	<b>Code postal :</b> 54936-1939	<b>Pays :</b> États-Unis

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
6.2 MPI ECT (300, 350)	2A000000	RCDH000000C
TowSport 6.2 MPI ECT (320, 370)	2A000000	RCDH000000C
8.2 Horizon ECT	2A000000	RCDH000000C
8.2L H.O. ECT	2A000000	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.A – Exigences essentielles</b>				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:2017 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2017 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCRUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant autorisé : Brunswick Marine in EMEA LLC		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
4.5 MPI ECT	2A000000	RCDH000000C
6.2 MPI ECT	2A000000	RCDH000000C
8.2 MAG ECT	2A000000	RCDH000000C
8.2 MAG H.O. ECT	2A000000	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCRUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.A – Exigences essentielles</b>				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:2017 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2017 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je, soussigné, déclare au nom du fabricant que les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

## Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Mercury Racing		
<b>Adresse :</b> N7480 County Road UU		
<b>Ville :</b> Fond du Lac, WI	<b>Code postal :</b> 54937-9385	<b>Pays :</b> États-Unis

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

### Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z sans échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

### Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
8,6 L EFI 520, 540	0M975817	RCDH000000C
8,7 L EFI 565	0M975817	RCDH000000C
8,2 L SCi 600, 700	0M975817	RCDH000000C
9.0L QC4 NA 860	0M975817	RCDH000000C
9.0L QC4 1100, 1350, 1100/1350, 1550	0M975817	RCDH000000C

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Nor- mes	Autres do- cuments/ méthodes normatifs	Fichier techni- que	Préciser
<b>Annexe 1.A</b>				
A.5 Exigences relatives à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:2017 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2017 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER ESSENCE - RCD 2013/53/EU

Notes :

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

## Déclarations de conformité - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Les Déclarations de conformité suivantes s'appliquent aux moteurs portant une marque CE. Ces moteurs sont conformes aux exigences de la directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

**Diesel En-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance)**

**Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE**

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.			
<b>Adresse :</b> 29 Via Ferrarese 29			
<b>Ville :</b> Cento	<b>Code postal :</b> 44042	<b>Pays :</b> Italie	

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC			
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain			
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> 4800	<b>Pays :</b> Belgique	

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 :</b> TÜV SÜD Product Service GmbH			
<b>Adresse :</b> Ridlerstrasse 65			
<b>Ville :</b> Munich	<b>Code postal :</b> 80339	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0123

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuyper 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> B+C <input type="checkbox"/> B+D <input type="checkbox"/> B+E <input type="checkbox"/> B+F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique			

**Description du ou des moteurs et exigences essentielles**

<b>Type de moteur :</b>	<b>Type de carburant :</b>	<b>Cycle de combustion :</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Moteurs inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

**Identification du ou des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité**

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3	Mercury Diesel 2.0L 130	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
52D – MR504LB3	Mercury Diesel 2.0L 115	
55D – MR504LX3	Mercury Diesel 2.0L 170	IMCI : EXVMM0001
54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 150	
69D – MR506SS3	Mercury Diesel 3.0L 230	IMCI : EXFCAI001
66D – MR506SH3	Mercury Diesel 3.0L 270	

Exigences essentielles	Normes	Autre méthode/document normatif	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
<b>Annexe I.B – Émissions d'échappement</b>				

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe I.C – Émissions sonores</b>	Voir la déclaration de conformité du bateau dans lequel le(s) moteur(s) a/ont été installé(s).			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

**Nom/fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

**Diesel Semi-hors-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur)**

**Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE**

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.			
<b>Adresse :</b> 29 Via Ferrarese 29			
<b>Ville :</b> Cento	<b>Code postal :</b> 44042	<b>Pays :</b> Italie	

<b>Nom du représentant autorisé :</b> (le cas échéant) Brunswick Marine in EMEA LLC			
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain			
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> 4800	<b>Pays :</b> Belgique	

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 :</b> TÜV SÜD Product Service GmbH			
<b>Adresse :</b> Ridlerstrasse 65			
<b>Ville :</b> Munich	<b>Code postal :</b> 80339	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0123

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b> <input checked="" type="checkbox"/> B+C <input type="checkbox"/> B+D <input type="checkbox"/> B+E <input type="checkbox"/> B+F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> H			
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b> A <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>			
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique			

**Description du ou des moteurs et exigences essentielles**

<b>Type de moteur :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z avec échappement intégré	<b>Type de carburant :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<b>Cycle de combustion :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 4 temps
---	--	---

**Identification du ou des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité**

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3	Mercury Diesel 2.0L 130	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
55D – MR504LX3	Mercury Diesel 2.0L 170	IMCI : EXVMMO001
54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 150	
70D – MR506SB3	Mercury Diesel 3.0L 150	IMCI : EXFCAI001
69D – MR506SS3	Mercury Diesel 3.0L 230	

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
66D – MR506SH3	Mercury Diesel 3.0L 270	

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
<b>Annexe I.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe I.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom/fonction :**

John Buelow, Président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Volkswagen Antriebssysteme			
<b>Adresse :</b> HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord			
<b>Ville :</b> Salzgitter	<b>Code postal :</b> 383231	<b>Pays :</b> Allemagne	

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC			
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain			
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique	

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
TDI 3.0L 100/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 100	EXVWM007
TDI 4.2L 370/335	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> Volkswagen Antriebssysteme		
<b>Adresse :</b> HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord		
<b>Ville :</b> Salzgitter	<b>Code postal :</b> 383231	<b>Pays :</b> Allemagne

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b>	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

<b>Type de moteur</b>	<b>Type de carburant</b>	<b>Cycle de combustion</b>
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
V6 TDI 100/150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150 Mercury Diesel TDI 3.0L 100	EXVWM007
V8 TDI 335/370	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : FPT Industrial S.p.A.		
Adresse : Via Vanzago 18/20 B		
Ville : Pregnana Milanese, Milan	Code postal : 20010	Pays : Italie

Nom du représentant autorisé : Brunswick Marine in EMEA LLC		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6.7L 480 CV Mercury Diesel 6.7L 500 CV Mercury Diesel 6.7L 550 CV	F1429422	RCDB0000072

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.A – Exigences essentielles</b>				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:2017 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2017 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

Déclaration de conformité des moteurs de propulsion pour la navigation de plaisance à la directive 2013/53/UE

<b>Nom du fabricant du moteur :</b> FPT Industrial S.p.A.		
<b>Adresse :</b> Via Vanzago 18/20 B		
<b>Ville :</b> Pregnana Milanese, Milan	<b>Code postal :</b> 20010	<b>Pays :</b> Italie

<b>Nom du représentant autorisé :</b> Brunswick Marine in EMEA LLC		
<b>Adresse :</b> Parc Industriel de Petit-Rechain		
<b>Ville :</b> Verviers	<b>Code postal :</b> B-4800	<b>Pays :</b> Belgique

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement :</b> DNV GL SE			
<b>Adresse :</b> Brooktorkai 18			
<b>Ville :</b> Hambourg	<b>Code postal :</b> 20416	<b>Pays :</b> Allemagne	<b>N° d'identification :</b> 0098

<b>Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :</b> International Marine Certification Institute (IMCI)			
<b>Adresse :</b> Rue Abbé Cuypers 3			
<b>Ville :</b> Bruxelles	<b>Code postal :</b> B-1040	<b>Pays :</b> Belgique	<b>N° d'identification :</b> 0609

<b>Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
<b>Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :</b>	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
<b>Autres directives communautaires applicables :</b> Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6.7L 500 CV Mercury Diesel 6.7L 550 CV	F1429422	RCDB0000072

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
<b>Annexe 1.A – Exigences essentielles</b>				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:2017 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2017 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
<b>Annexe 1.B – Émissions d'échappement</b>				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854:2015
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2017
<b>Annexe 1.C – Émissions sonores</b>				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509-1:2018
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

**Nom et fonction :**

John Buelow, président,  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

30 octobre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL – RCD 2013/53/EU

Notes :

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Hors-bord électrique Avator 7.5e

La présente déclaration de conformité s'applique aux hors-bords électriques Avator 7.5e dotés d'une marque CE.

Fabricant :	Mercury Marine W6250 Pioneer Road P.O. Box 1939 Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis
Représentant agréé :	Brunswick Marine dans EMEA LLC Parc Industriel de Petit-Rechain B-2800 Verviers, Belgique

## Directive 2013/53/UE relative à la navigation de plaisance

Normes appliquées :	
<b>EN ISO 16315:2016</b>	Petite embarcation – Système de propulsion électrique
<b>EN ISO 25197:2020</b>	Petites embarcations – Systèmes de commande électrique/ électronique de la direction, de l'inversion de marche et de l'accélérateur

## Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

Normes appliquées :	
<b>EN 60945:2002</b>	Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes - Spécifications générales - Méthodes d'essai et résultats exigibles.
<b>EN 55012:2007/A1:2009</b>	Véhicules, bateaux et moteurs à combustion interne - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure pour la protection des récepteurs hors-bord
<b>ETSI 301 489-1</b>	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements et services radioélectriques - Partie 1 : Exigences techniques communes

## Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques

Normes appliquées :	
<b>ETSI EN 303 413</b>	Stations et systèmes terrestres de satellite (SES); récepteurs du Système mondial de géolocalisation et navigation par satellite (GNSS); équipements radio fonctionnant dans les bandes de fréquences de 1 164 MHz à 1 300 MHz et de 1 559 MHz à 1 610 MHz

## Directive sur la sécurité des machines 2006/42/CE

Normes appliquées :	
<b>EN ISO 12100:2010</b>	– Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque

---

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs de hors-bords électriques susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

**Nom et fonction :**

John Buelow, président  
Mercury Marine

**Date et lieu d'émission :**

11 septembre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

## Moteurs hors-bord électriques Avator™ 20e/35e

La présente déclaration de conformité s'applique aux hors-bords électriques Avator 20e/35e dotés d'une marque CE.

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

### Normes appliquées :

**Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur (RCD)**

**EN ISO 16315:2016** Petite embarcation – Système de propulsion électrique  
**EN ISO 25197:2020** Petites embarcations – Systèmes de commande électrique/ électronique de la direction, de l'inversion de marche et de l'accélérateur

**Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED)**

**ETSI 301 489-1 : 2019** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements et services radioélectriques ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique

Lorsque le système RED s'applique aux équipements radio, la directive relative à la basse tension (LVD) et la directive relative à la compatibilité électromagnétique (EMCD) ne s'appliquent pas, cependant le système RED se réfère aux exigences essentielles de ces deux directives. Ce système est conforme aux normes énumérées dans la section Normes supplémentaires. Les normes énumérées sont directement référencées dans la directive EMCD ou la directive LVD.

**Directive sur la sécurité des machines 2006/42/CE**

**EN ISO 12100:2010** – Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Normes supplémentaires appliquées

Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique (EMCD)

EN 60945:2002

Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes - Spécifications générales - Méthodes d'essai et résultats exigibles.

EN 55012:2007/A1:2009

Véhicules, bateaux et moteurs à combustion interne - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure pour la protection des récepteurs hors-bord

CISPR 32 : 2015+AMD1:2019

Compatibilité électromagnétique des équipements multimédias - exigences en matière d'émissions

Directive 2014/35/UE relative à la basse tension (LVD)

EN 60034-1:2010

Machines électriques en rotation - Partie 1 : Indice et performances

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs de hors-bords électriques susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

### Nom et fonction :

John Buelow, président  
Mercury Marine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'John Buelow', is written over a faint, larger version of the same signature.

### Date et lieu d'émission :

22 septembre 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Moteurs hors-bord électriques Avator™ 75e/110e

La présente déclaration de conformité s'applique aux hors-bords électriques Avator 75e/110e dotés d'une marque CE.

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

### Normes appliquées :

#### Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur (RCD)

EN ISO 16315:2016 Petite embarcation – Système de propulsion électrique  
EN ISO 25197:2020 Petites embarcations – Systèmes de commande électrique/ électronique de la direction, de l'inversion de marche et de l'accélérateur

#### Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED)

ETSI 301 489-1 : 2019 Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements et services radioélectriques ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique

Lorsque le système RED s'applique aux équipements radio, la directive relative à la basse tension (LVD) et la directive relative à la compatibilité électromagnétique (EMCD) ne s'appliquent pas, cependant le système RED se réfère aux exigences essentielles de ces deux directives. Ce système est conforme aux normes énumérées dans la section Normes supplémentaires. Les normes énumérées sont directement référencées dans la directive EMCD ou la directive LVD.

#### Directive sur la sécurité des machines 2006/42/CE

EN ISO 12100:2010 Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque.

### Normes supplémentaires appliquées

#### Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique (EMCD)

EN 60945:2002 Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes - Spécifications générales - Méthodes d'essai et résultats exigibles.

EN 55012:2007/A1:2009 Véhicules, bateaux et moteurs à combustion interne – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure pour la protection des récepteurs hors-bord

CISPR 32 : 2015+AMD1:2019 Compatibilité électromagnétique des équipements multimédias – Exigences en matière d'émissions

#### Directive 2014/35/UE relative à la basse tension (LVD)

EN 60034-1:2010 Machines électriques en rotation – Partie 1 : Indice et performances

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs de hors-bords électriques susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

### Nom et fonction :

John Buelow, président  
Mercury Marine



### Date et lieu d'émission :

29 février 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

## Batteries au lithium-ion de 1 kWh, 2,3 kWh

La présente déclaration de conformité s'applique aux batteries Li-ion suivantes dotées d'une marque CE :

- Batterie portable Mercury Marine Li-ion de 1 kWh NMC
- Batterie portable Mercury Marine Li-ion de 2,3 kWh NMC

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

**CENELEC EN CEI 61000-6-2 (2019)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2 : Normes génériques – Normes immunitaires pour les environnements industriels

**CENELEC EN CEI 61000-6-3 (2007) + A1 (2011) + AC (2012)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : Normes génériques – Normes d'émission pour l'équipement en milieu résidentiel, commercial et industriel léger

## Norme supplémentaire appliquée

**CEI 62133-2 ED. 1.1 B:2021** Piles secondaires et batteries contenant des électrolytes alcalins ou autres électrolytes non acides - Exigences de sécurité pour les piles secondaires au lithium scellées portables et pour les batteries fabriquées à partir d'elles, destinées à être utilisées dans des applications portables - Partie 2 : Systèmes au lithium

---

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que la ou les batteries Li-ion susmentionnées satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

**Nom et fonction :**

John Buelow, président  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

28 février 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Batterie lithium-ion

La présente déclaration de conformité s'applique aux batteries lithium-ion suivantes dotées d'une marque CE :

- Batterie portable Mercury Marine lithium-ion de 1 kWh NMC

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Normes appliquées :

### Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

**CENELEC EN CEI 61000-6-2 (2019)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2 : Normes génériques – Normes immunitaires pour les environnements industriels

**CENELEC EN CEI 61000-6-3 (2007) + A1 (2011) + AC (2012)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : Normes génériques – Normes d'émission pour l'équipement en milieu résidentiel, commercial et industriel léger

### Norme supplémentaire appliquée

**CEI 62133-2 ED. 1.1 B:2021** Piles secondaires et batteries contenant des électrolytes alcalins ou autres électrolytes non acides - Exigences de sécurité pour les piles secondaires au lithium scellées portables et pour les batteries fabriquées à partir d'elles, destinées à être utilisées dans des applications portables - Partie 2 : Systèmes au lithium.

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que la ou les batteries lithium-ion susmentionnées satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

### Nom et fonction :

John Buelow, président  
Mercury Marine



### Date et lieu d'émission :

1er mai 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Batterie lithium-ion

La présente déclaration de conformité s'applique aux batteries lithium-ion suivantes dotées d'une marque CE :

- Batterie Mercury Marine lithium-ion de 2,3 kWh NMC

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Normes appliquées :

### Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

**CENELEC EN CEI 61000-6-2 (2019)** Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-2 : Normes génériques – Normes immunitaires pour les environnements industriels

**CENELEC EN CEI 61000-6-3 (2007) + A1 (2011) + AC (2012)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : Normes génériques – Normes d'émission pour l'équipement en milieu résidentiel, commercial et industriel léger

### Norme supplémentaire appliquée

**CEI 62619 ED. 2.0 (2022)** Piles et batteries secondaires contenant des électrolytes alcalins ou autres électrolytes non acides - Exigences de sécurité pour les piles et batteries secondaires au lithium, destinées à être utilisées dans des applications industrielles.

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que la ou les batteries lithium-ion susmentionnées satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

**Nom et fonction :**  
John Buelow, président  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**  
29 février 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Batterie lithium-ion

La présente déclaration de conformité s'applique aux batteries lithium-ion suivantes dotées d'une marque CE :

- Batterie Mercury Marine lithium-ion de 5,4 kWh NMC

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Normes appliquées :

### Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

**CENELEC EN CEI 61000-6-2 (2019)** Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-2 : Normes génériques – Normes immunitaires pour les environnements industriels

**CENELEC EN CEI 61000-6-3 (2007) + A1 (2011) + AC (2012)** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : Normes génériques – Normes d'émission pour l'équipement en milieu résidentiel, commercial et industriel léger

### Norme supplémentaire appliquée

**CEI 62619 ED. 2.0 (2022)** Piles et batteries secondaires contenant des électrolytes alcalins ou autres électrolytes non acides - Exigences de sécurité pour les piles et batteries secondaires au lithium, destinées à être utilisées dans des applications industrielles.

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que la ou les batteries lithium-ion susmentionnées satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

### Nom et fonction :

John Buelow, président  
Mercury Marine



### Date et lieu d'émission :

29 février 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

## Chargeurs de batterie au lithium-ion

La présente déclaration de conformité s'applique aux chargeurs de batterie au lithium-ion suivants dotés d'une marque CE :

- Chargeur de batterie Mercury Marine Li-Ion de 1 kWh 57,4 V 2,0 A

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

- Chargeur de batterie Mercury Marine Li-Ion de 1 kWh 57,4 V 4,0 A
- Chargeur de batterie Mercury Marine Li-Ion de 2,3 kWh 57,4 V 4,0 A

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

Normes appliquées :

<b>EN IEC 61000-3-2:2019+A1</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2 : Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement ≤ 16 A par phase)
<b>EN IEC 61000-3-3:2013+A1+A2</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : Limites – Limitation des changements de tension, des fluctuations de tension et du papillotement des systèmes publics d'alimentation à basse tension, pour les équipements à courant nominal ≤ 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle
<b>EN IEC 55014-1:2021</b>	CEM – Exigences relatives aux appareils ménagers, aux outils électriques et aux appareils similaires – Partie 1 : Émissions
<b>EN IEC 55014-2:2021</b>	CEM – Exigences relatives aux appareils ménagers, aux outils électriques et aux appareils similaires – Partie 2 : Immunité

## Directive 2014/35/CE relative à la basse tension

Normes appliquées :

<b>IEC 60335-2-29:2021/A1:2021</b>	Appareils électriques ménagers et similaires – Sécurité – Partie 2-29 : Exigences particulières pour les chargeurs de batterie
------------------------------------	--

## Directive 2011/65/EU relative aux restrictions applicables aux substances dangereuses

---

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je, soussigné, déclare au nom du fabricant que les chargeurs de batterie Li-Ion susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

**Nom et fonction :**

John Buelow, président  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

28 février 2023  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

## Chargeurs de batterie Avator™

La présente déclaration de conformité s'applique aux chargeurs de batterie lithium-ion suivants dotés d'une marque CE :

- Chargeur de batterie Mercury Marine de 110 W
- Chargeur de batterie Mercury Marine de 230 W

Fabricant : Mercury Marine  
W6250 Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54935-1939 États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine dans EMEA LLC  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
B-2800 Verviers, Belgique

## Normes appliquées :

### Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique

<b>EN IEC 61000-3-2:2019+A1</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2 : Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement $\leq$ 16 A par phase).
<b>EN IEC 61000-3-3:2013+A1+A2</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : Limites – Limitation des changements de tension, des fluctuations de tension et du papillotement des systèmes publics d'alimentation à basse tension, pour les équipements à courant nominal $\leq$ 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
<b>EN IEC 55014-1:2021</b>	CEM – Exigences relatives aux appareils ménagers, aux outils électriques et aux appareils similaires – Partie 1 : Émissions.
<b>EN IEC 55014-2:2021</b>	CEM – Exigences relatives aux appareils ménagers, aux outils électriques et aux appareils similaires – Partie 2 : Immunité.

### Directive 2014/35/CE relative à la basse tension

<b>IEC 60335-2-29:2021/A1:2021</b>	Appareils électriques ménagers et similaires – Sécurité – Partie 2-29 : Exigences particulières pour les chargeurs de batterie.
------------------------------------	---

### Directive 2011/65/EU relative aux restrictions applicables aux substances dangereuses

## Émission

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je, soussigné, déclare au nom du fabricant que les chargeurs de batterie lithium-ion susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles applicables de la manière spécifiée.

# DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MOTEURS HORS-BORD ÉLECTRIQUES MERCURY

**Nom et fonction :**

John Buelow, président  
Mercury Marine



**Date et lieu d'émission :**

1er mai 2024  
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis